

COMPTE-RENDU DE REUNION

Scénarios stratégiques – Commission thématique Quantité – Ruissellement - Inondations

PROJET / N° PROJET

SAGE de la Brèche

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche

LIEU / DATE DE REUNION

LAIGNEVILLE / 5 avril 2019

PRESENCES ET DIFFUSION

Etaients présents :

Nom Prénom	Structure
PELTIER Francine	CC Clermontois – Breuil le Sec
DEGOUY Jean-Jacques	SMBVB - Litz
MERCIER Romain	CC Clermontois
DEFOLY Charlotte	CC Liancourtois Vallée Dorée
BARTHELEMY Loïc	DREAL
BLONDEL Claude	ROSO
CARON Jean Luc	Oise Nature - ROSO
JOUIN Cécile	DDT
RAPENNE Fabien	FDAAPPMA
DEROZIER Eric	AFB
ZAGHDOUDI Nelly	Chambre d'Agriculture de l'Oise
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne
MENVIELLE Erwan	SMBVB
MARREC Jacques	SCE
COURILLEAU Solène	SCE

La présentation est réalisée par Jacques MARREC.

Commentaires / Ajouts / Propositions

Quantité

L'objectif « Limiter les à-coups hydraulique dans les cours d'eau » est à déplacer dans « Gestion des inondations ».

Diapo 6

- Le nombre de piézomètres sur le territoire est-il suffisant ? Il en existe 3, un sur l'Eocène du Valois et deux sur la nappe de la Craie Picarde. Leur représentativité sera questionnée dans l'étude portée par la DDT avec le BRGM (en particulier pour le piézomètre de Catillon-Fumechon).
- La fréquence de suivi du réseau ONDE est mensuelle d'avril à septembre. En cas de dépassement du seuil de vigilance, la fréquence de suivi est bi-mensuelle. La prolongation des suivis après le mois de septembre a pu se faire dans d'autres départements des Hauts-de-France.

Diapo 7

- Eléments de tendance apportés :
 - potentiel développement de l'irrigation en fin d'été pour les CIVE (couverts intermédiaires à vocation énergétiques) en lien avec 3 projets de méthanisation de l'UCAC,
 - développement de cultures de légumes plein champs irriguées.
 - dans le département, tendance globalement à la hausse des prélèvements agricoles selon la DDT.
- Il existe des documents des années 60 citant les assècs des sources de la Brèche : il faut être ambitieux et proposer des leviers d'action. Il peut être proposé en principe de précaution, une règle pour l'interdiction de forages sur une bande de part et d'autre des cours d'eau, de x mètres. Consulter des experts hydrogéologues permettrait de définir la distance de retrait adéquate. Cela pourrait permettre de limiter les effets cumulés. Une exception sera ajoutée pour les forages AEP.
- La limitation des débits de prélèvements n'est pas possible : il est difficile de revenir sur les autorisations antérieures.

Diapo 8

- La ZRE sur le SAGE Oise Aronde peut inciter les agriculteurs étant en limite à choisir comme site de nouveaux forages, le bassin versant de la Brèche.
- La sensibilisation des agriculteurs à la réduction des prélèvements d'eau peut se faire par les animateurs agricoles du territoire, en plus du volet qualitatif.

Diapo 9

- Un objectif sur les rendements des réseaux d'eau potable (ILP) sera proposé.

Diapo 10

- Pour un début de recensement des forages, un appel à déclaration de forages via les bulletins des intercommunalités pourrait être mis en place. Puis les relais locaux comme les maires pourraient être sollicités.
- Centraliser les données sur les prélèvements.

Ruissellements

Diapo 11

- Message du Préfet : en cas d'enjeux ruissellement il faudra une compétence en face (SDCI – Schéma Directeur de Coopération Intercommunale).
- Il est nécessaire de mieux définir l'enjeu ruissellement au vu du manque de données actuellement disponibles : ce qui pourra se faire par un diagnostic global ruissellement. S'en suivrait (ou en parallèle) la mise en place d'une animation spécifique.
- 2 niveaux d'ambition :
 - Non aggravation de la vulnérabilité : interdire les aménagements dans les talweg via les documents d'urbanisme.
 - Limitation de la vulnérabilité : études hydraulique douce et travaux. Alors, la question de la gouvernance et de la prise des compétences est à régler pour assurer la mise en œuvre.

Diapo 12

- Un programme de lutte contre l'érosion implique impérativement d'associer les agriculteurs.
- Exclure de l'urbanisation les axes de ruissellements / de coulées de boues. Possibilité de classement des éléments du paysage au titre de la loi paysage (évolution soumis à l'avis communal), plus qu'en Espace Boisé Classé, qui bloque davantage les évolutions indispensables d'un territoire.

Inondations

Déplacer ici l'objectif sur la limitation des à-coups hydrauliques

Diapo 13

- Il existe un guide du CEPRI : « intégration du risque inondation dans les PLU ».
- Protéger les zones d'expansion de crues et des axes de ruissellement dans les documents d'urbanisme n'est pas aussi contraignant qu'un PPRI.
- Pour la validation de l'AZI, le service Risques de la DDT va être sollicité pour éclaircir la situation voire la débloquent. Dans un second temps, le Préfet pourrait être interrogé.

Diapo 14

- Il existe la possibilité de mobiliser l'ADOPTA, association en Hauts de France pour la gestion durable des eaux pluviales.
- Intégrer la réglementation sur la gestion des eaux pluviales dans les PLU relève plus ou moins d'un rappel réglementaire.



sce

Aménagement
& environnement

Diapo 15

- La doctrine actuelle de la DDT prend en compte des éléments des leviers proposés : débit de fuite limité pour les bassins, incitation à la ré-infiltration à la parcelle
- L'infiltration à la parcelle permet de répondre à l'enjeu de la recharge de la nappe.